

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRIMATURE

MINISTERE DE
L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA
DECENTRALISATION

REGION DU LAC

DEPARTEMENT DE MAMDI

SOUS-PREFECTURE DE LIWA

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON GUIM

Période 2016 à 2019

Élaboré par la population du canton GUIM

Avec l'appui financier et technique PADL/GRN

Et l'accompagnement de SOS SAHEL INTERNATIONAL TCHAD

Mois et année de finalisation du PDL (aout 2015)

Table de matières

Liste des Abréviations	iv
Introduction.....	1
I. Généralités sur le canton.....	5
1.1. Milieu physique	5
1.1.1. Localisation géographique	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1. Localisation géographique	5
1.1.2. Caractéristiques physiques	6
1.1.2.1. Relief.....	6
1.1.2.2. Climat.....	7
1.1.2.3. Hydrographie	7
1.1.3. Les ressources naturelles	7
1.1.3.1. Sols.....	7
1.1.3.2. Végétation et Flore	8
1.1.3.3. Faune.....	8
1.2 Milieu humain	10
1.2.1. Historique du canton	10
1.2.2. Caractéristiques démographiques.....	10
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	11
1.2.4. Organisations modernes	12
1.2.5. Les intervenants.....	13
1.2.6. Les infrastructures.....	14
1.3. Activités économiques	17
1.3.1. Agriculture.....	17
1.3.2. Élevage	19
1.3.4 Commerce	19
1.3.5 Artisanat.....	20
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine ..	21
2.1. Agriculture, Elevage.....	21
2.1.1 Résultats du diagnostic	21

2.1.2 Les axes prioritaires de développement.....	23
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme.....	26
2.2.1 Résultats du diagnostic	26
2.2.2 Les axes prioritaires de développement.....	27
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	29
2.3.1 Résultats du diagnostic	29
2.3.2 Les axes prioritaires de développement.....	31
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	32
2.4.1 Résultats du diagnostic	32
2.4.2 Les axes prioritaires de développement.....	34
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	36
2.5.1. Résultats du diagnostic	36
2.5.2. Les axes prioritaires de développement.....	37
2.6. Affaires- sociales-Genre	38
2.6.1. Résultats du diagnostic	38
2.6.2. Les axes prioritaires de développement.....	39
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations).....	40
2.7.1. Résultats du diagnostic	40
2.7.2. Les axes prioritaires de développement.....	41
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines.....	43
IV. Projets de développement sur la durée du plan.....	45
4.1. Agriculture, Elevage, pêche	45
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme.....	47
4.3. Economie	48
4.4. SANTE-Eau potable-Assainissement	48
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	51
4.6. Affaires sociales-Genre	52
4.7. Gouvernance-Paix -Sécurité.....	52
V. Mécanisme de la mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d'actions.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1 Mécanisme de la mise en œuvre des actions	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	Erreur ! Signet non défini.

5.3 Planning annuel de travail	Erreur ! Signet non défini.
Conclusion	60
Annexes.....	62

Liste de tableaux, cartes, figures

LISTE DES ABREVIATIONS

ADC	Association de Développement du Canton
AIDES	
ALV	Animateur Local Volontaire
APE	Association des Parents d'Elèves
ARV	Anti-Rétro-Viraux
CCD	Comité Cantonal de Développement
CDA	Comité Départemental d'Action
CIVD	Comité Inter Villageois de Développement
COSAN	Comité de Centre de Santé
CS	Centre de Santé
CT	Commission Thématique
DP	Diagnostic Participatif
FED	Fonds Européen de Développement
FIT	Front Inter Tropical
FONAJ	Fonds National d'Appui à la Jeunesse
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IMC	International Medical Corps
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OSC	Organisation de la Société Civile
PADL-GRN	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion de Ressources Naturelles
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDL	Plan de Développement Local
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PMH	Pompe à Motricité Humaine
SODELAC	Société de Développement du Lac
ST	Services Techniques

UE	Union Européenne
UMOCIR	Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré Renforcé
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome d'Immunodéficience Acquise

INTRODUCTION

Durant plusieurs décennies, les diverses interventions de l'Etat tchadien et ses partenaires techniques et financiers au profit des communautés rurales ont donné des résultats mitigés. Ceux-ci ont toujours opéré sans la prise en compte des problèmes que vivent les populations et la non prise en compte de leurs préoccupations. En effet, les actions sont généralement réalisées selon une approche thématique et descendante, planifiées par les responsables des projets et des services déconcentrés de l'Etat sans l'implication de la population cible.

Au sortir de la conférence nationale souveraine en janvier 1993, l'État Tchadien a décidé de la décentralisation du pays à travers la constitution de 1996. Le processus de décentralisation est matérialisé par la création d'un ministère chargé de la décentralisation et le redécoupage des entités administratives en régions, départements, sous-préfectures et communes / cantons. A cet effet, en attendant l'achèvement du processus de la décentralisation qui doit aboutir à la mise en place de ces collectivités territoriales décentralisées, le Programme d'Appuis au Développement Local et à la Gestion des Ressources Naturelles (PADL-GRN), un programme mis en place par le gouvernement en partenariat avec l'Union Européenne par l'entremise de 10^{ème} FED, est fortement impliqué dans les actions de décentralisation et a pour finalité de contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la pauvreté de la population de manière générale et à la réduction de la pauvreté des couches rurales. Il appuie les populations rurales des différents cantons à élaborer leurs Plans de Développement Locaux (PDL), document de négociation avec des éventuels partenaires au développement.

Le Canton Guim dans la région du Lac Tchad fait partie des cantons appuyés par le PADL-GRN. Ce canton fait partie de 11 que compte le département de Mamdi, dans la région du Lac. En effet, le canton regorge des potentialités sous diverses formes, plus particulièrement en ressources naturelles (ouadis) et humaine (jeunesse de sa population 72.34% enquête de terrain). Plusieurs programmes, projets et services techniques de l'Etat ont réalisés des actions et poursuivent encore leur intervention dans le canton. Il s'agit entre autres : de la production de plants pour le reboisement ; la lutte contre les épizooties et à des intoxications alimentaires dues à l'emploi abusif des produits phytosanitaires ; la fixation des dunes pour lutter contre l'ensablement des ouadis ; la réalisation des forages d'eau ; la construction des parcs de vaccination, l'aménagement des ouadis, etc.

Toutes ces actions réalisées n'ont pas contribué à une amélioration des conditions de vie de cette population. La population fait face aux problèmes de famines quasi récurrentes et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable). Ce qui les obligent à s'enfermer dans une logique de survie et, ne parviennent pas à réfléchir réellement sur les problèmes qu'elles rencontrent et d'en trouver des solutions appropriées.

La politique de décentralisation en cours, prônée par le Gouvernement par la mise en place des collectivités territoriales et qui devrait offrir des opportunités aux populations, n'est pas effective dans son ensemble. Le gouvernement n'a pas totalement délimité

le ressort territorial des collectivités et les niveaux de planification sont encore restés au niveau national et sectoriel.

Parmi les prérogatives qui seront transférées aux collectivités locales figure la planification, ce qui explique l'élaboration de documents de planification pour une meilleure prise en charge des problèmes des citoyens. Le plan de développement local qui est un instrument de négociation financière pose la problématique du développement et définit les axes stratégiques d'intervention en termes d'accès aux services sociaux de base, les secteurs productifs, la gestion des ressources naturelles, la structuration et l'organisation des populations, etc.

Le canton Guim n'est pas resté en marge et s'est aussi inscrit dans cette dynamique de changement en termes de développement. L'action qui est mise en œuvre par SOS SAHEL vise à accompagner la population du canton à la structuration et à la planification de son développement. L'appui technique et financier est assuré par le PADL-GRN.

LE PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL ET A LA GESTION DE RESSOURCES NATURELLES (PADL-GRN) :

Le PADL-GRN est un programme mis en place dans le cadre de la coopération entre l'État Tchadien (par le biais du Ministère du plan et de la coopération Internationale : MPCI) et l'Union Européenne (Financement 10^{ème} FED). Il s'agit d'un programme de coopération décentralisée et de développement local basés sur des programmations plus élaborées qui interviendront quand la décentralisation sera effective au Tchad.

Le PADL-GRN contribue au développement durable des zones rurales et appuie le secteur de la culture et de l'art en milieu urbain, en accordant une place prépondérante aux bénéficiaires avec de niveaux de décisions dictées par le principe de subsidiarité. Dans sa réalisation, les processus et les réalisations physiques reçoivent une attention égale, dans le souci de promouvoir très fortement des thèmes transversaux tels que la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et le genre, et de faire progresser la méthodologie d'intervention dans un contexte non décentralisé où la déconcentration est peu ressentie..

La population du Tchad est à plus de 80%¹ rurale, et l'État rencontre d'importantes difficultés pour lui fournir les services publics de base qu'elle mérite et d'appuyer son développement. Le présent programme vise, dans sa première composante de développement local en zone rurale, à répondre aux attentes essentielles des populations, aussi bien en termes d'infrastructures rurales, sociales ou productives, que pour la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles, qui fournissent l'essentiel de leurs revenus, et assurent leur survie en cas de crise, notamment alimentaire.

Les populations rurales du Tchad sont particulièrement peu structurées et mal organisées et cela est aggravé par de mauvaises pratiques de gouvernance qui

¹ Recensement de la population 2009 !!!!!

handicapent et freinent leur développement. C'est pourquoi, ce programme accorde une place primordiale à l'accompagnement structurant des initiatives et à l'adoption de pratiques de bonne gouvernance locale. Il est également conçu pour s'adapter à des réalités locales très diversifiées à tous les points de vue (écologique, économique, social, , etc.) afin que les populations elles-mêmes se prennent en charge pour son développement..

Objectifs du plan de développement local :

L'objectif principal visé à travers l'élaboration du PDL est de doter le canton Guim d'un document de négociation des financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance.

Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Les préoccupations auxquelles répond le PDL sont :

- La planification du développement économique, social et culturel à l'échelle cantonale ;
- La structuration et l'aménagement de l'espace cantonal pour la recherche d'un meilleur équilibre ;
- La croissance durable de l'économie locale et la réduction de la pauvreté ;
- La protection de l'Environnement ;
- L'égalité des chances entre les sexes ;
- La contribution au processus de décentralisation.

Les résultats attendus du PDL sont entre autres :

- Une planification et la formulation des projets de développement ;
- Une meilleure adaptation des programmes des investissements de l'État et des bailleurs de fonds aux réalités locales et aux aspirations des communautés de base ;
- La mise au point d'instruments et d'outils aptes à aider les responsables des Associations de développement cantonal (ADC) du canton Guim dans la prise des décisions ;
- Le renforcement du cadre de coordination et de concertation entre les différents acteurs du développement local.

Après les considérations méthodologiques, le présent document est divisé en deux grandes parties : une première partie qui fait le bilan des diagnostics et une seconde partie qui fait ressortir la planification proprement dite.

Méthodologie d'élaboration du PDL

Le plan de développement cantonal a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités administratives et cantonales, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux de sensibilisation, de la mise en place des structures dont les rôles est l'appropriation du document et sa mise en œuvre, de diagnostic participatif, de formulation des idées de projets et de priorisation des projets. Les communautés villageoises avec leur Association de Développement Cantonal ont pris part très activement dans ce processus participatif. Les différents acteurs du développement cantonal dont les services techniques déconcentrés de l'État, les ONGs, les autres projets de développement intervenant ont été étroitement associés à ce processus.

Sur le plan de la démarche méthodologique, les soixante seize (76) villages du canton ont été regroupés en 5 groupes de villages sur la base des critères permettant de construire des zones homogènes. Le choix de ces zones homogènes a été axé sur les critères pertinents tels que le voisinage des villages, les liens de parenté, la qualité des relations entretenues, l'histoire commune des communautés, l'accès et l'exploitation d'une ressource commune : source d'eau, école, zone de pâturage, marché etc. Cette démarche méthodologique qui a été adoptée pour l'élaboration du PDL est articulée autour des étapes suivantes :

- La prise de contact avec les autorités administratives et cantonales ;
- Les ateliers d'information et de sensibilisation ;
- La mise en place des organes d'appui ;
- La collecte des données de base et l'étude du milieu ;
- Le diagnostic participatif ;
- La synthèse des diagnostics villageois et grappes-villageois ;
- L'établissement des priorités techniques entre les villages. Les outils d'aide à la décision tels que les ratios de population, le choix de secteur prioritaire, sont utilisés pour aider à la sélection des actions de développement retenues au niveau cantonal ;

La catégorisation des projets prioritaires retenus :

Les idées de projets sont d'abord réparties en sept domaines principaux de développement : Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Agriculture/Élevage/Pêche, Économie, Santé, Éducation, Affaires Sociales & Genre, Jeunesse/Culture/Sport et la gouvernance-paix-sécurité qui reste un domaine transversal.

- Ensuite, à l'intérieur de chaque domaine, ils sont classés par ordre de priorité ;
- La monétarisation du PDL : Les coûts indicatifs des principaux projets sont utilisés pour quantifier monétairement le PDL et aborder la question des contreparties financières et en nature des populations bénéficiaires.

L'élaboration du PDL multisectoriel :

On peut trouver dans ce document :

- Les actions pouvant être menées avec des partenaires au développement notamment des bailleurs de fonds des ONGs de proximité ;
- Les actions dont la mise en œuvre repose sur des interventions de l'État ou des services techniques ;
- Les actions inter-villageoises.

La mise en œuvre des actions envisagées implique de la part de l'ADC des démarches de recherche de financement auprès des potentiels bailleurs.

Toutes ces étapes ont été accompagnées par 3 animateurs, 1 chef de projet et un secrétaire appuyés par la Direction exécutive de l'ONG d'une part et les services techniques de l'Etat, les membres du CDA, les membres des commissions thématiques, les comités de suivi, les animateurs locaux volontaires, les CDC d'autre part.

C'est sur la base de cette démarche que les résultats de la planification ont été approuvés par l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus.

I. GENERALITES SUR LE CANTON

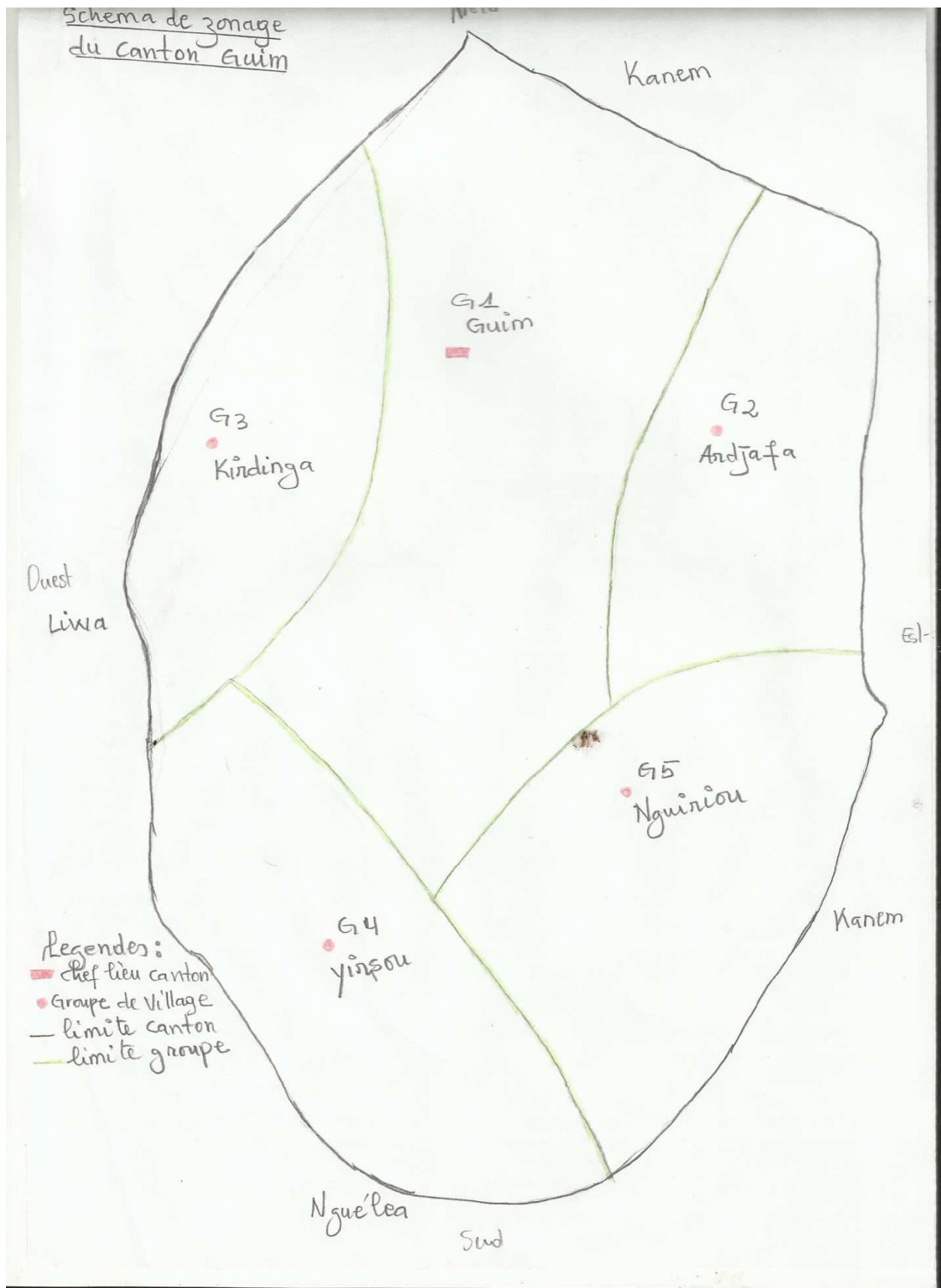
1.1. MILIEU PHYSIQUE

1.1.1. Localisation géographique

Le canton Guim se trouve dans la sous-préfecture de Liwa, département de Mamdi, région du Lac. Il est limité :

- A l'Ouest par le canton Liwa ;
- Au Sud par le canton Nguélia ;
- Au Nord par le canton Yiria dans la sous-préfecture de Rig-Rig région du Kanem ;
- L'Est par le Sultana du Kanem.

Sur le plan administratif, le canton Guim dépend de la sous-préfecture de Liwa, lui-même dépendant du département de Mamdi. Le chef-lieu du canton est localisé à Guim dans le canton. Le canton compte 76 Villages.



1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui conduisent à la formation des ouadis. Les dunes sont généralement

orientées du nord-est au sud-ouest et en perpétuel mouvement provoqué par les vents dominants.

1.1.2.2. Climat

Le climat est de type sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche qui dure 8 mois (mi-octobre à mi-juin) et une saison pluvieuse qui s'étale sur le reste de l'année.

La pluviométrie moyenne annuelle oscille autour de 300 mm SODELAC 1998 mais les perturbations climatiques font que par moment on peut enregistrer des quantités inférieures. Pendant certaines années, les pluies sont précoces (entre avril et mai) et elles ne permettent pas l'installation correcte des cultures qui se solde par la perte des semences.

1.1.2.3. Hydrographie

Le canton Guim n'a pas de cours d'eau du fait de sa position géographique. Il n'a donc ni fleuve, ni lac. Le véritable réseau hydrographique du canton est la nappe phréatique peu profonde.

A cela s'ajoute l'eau de ruissèlement qui alimente les mares pendant la saison de pluie surtout dans les ouadis.

Mais ces derniers temps, avec les fluctuations pluviométriques, ces mares tarissent pour la plus part dès la fin de la saison de pluie.

1.1.3. Les ressources naturelles

1.1.3.1. Sols

Le sol du canton Guim est du type argilo-sablo-limoneux et sablo-limoneux. Ce pendant, l'on note par endroit la présence des sols dont la nature produit du natron et reste incultes à la production végétale.

Les sols argilo-sablo-limoneux se rencontrent dans les ouadis et ce sont favorables aux cultures de maïs, du blé, d'haricot, de maraichage, etc.

Les sols limono-sableux se retrouvent sur les dunes de sables et ce sont favorables à la culture du pénicilaire, du sorgho, et de niébé.

Certains ouadis ne produisent que du natron et ne sont favorables à aucune culture. Cette ressource fait l'objet d'une exploitation par les populations autochtones. Il y a deux sortes de natrons qui sont exploités : le natron en poudre et le natron cristallisé.

Le natron se ramasse à la surface du sol et est utilisé pour l'abreuvement des animaux, car il a une vertu thérapeutique pour le bétail (cure salée).

Et le natron cristallisé est extrait à quelques centimètres de profondeur du sol et est exporté à l'étranger (Nigeria, Cameroun) pour les transformations industrielles, il est également utilisé localement pour certains besoins ménagers. Les commerçants

grossistes et exportateurs payent des taxes au trésor public sur le lieu d'achat et au chef de canton des sommes forfaitaires.

L'exploitation du natron est très bien organisée car chaque personne ou famille extrait du natron dans sa parcelle délimitée sur laquelle elle a le droit et peut la léguer à ses progénitures.

Ces sols sont aujourd'hui confrontés à plusieurs menaces qui concourent à leur dégradation. Il y a les phénomènes naturels et humains :

- **Le phénomène naturel** : l'avancée du désert causée par le réchauffement climatique, la mauvaise répartition pluviométrique etc. Les sols deviennent donc de plus en plus pauvres, les ouadis diminuent de leurs superficies du fait de l'ensablement.
- **Les phénomènes humains** : la coupe abusive du bois de chauffe et bois d'œuvre, la surexploitation agricole (manque des fertilisants organiques) qui fait perdre la fertilité du sol, le surpâturage, le feu de brousse, l'utilisation des produits phytosanitaires inadaptés etc.

Mis à part l'existence des services forestiers et les textes légaux et réglementaires portant sur la protection de l'environnement, il n'existe pas des méthodes traditionnelles pour la lutte contre ces phénomènes.

1.1.3.2. Végétation et Flore

La végétation du canton Guim est caractérisée par une steppe qui est une formation végétale des zones semi aride.

Le couvert végétal du canton Guim est composé des espèces suivantes qui sont entre autres :

Le leptadonia pyrotechnica, accacia neolitica, salvadora pertiaca, zizyphus mauritiana, zizyphus africana, balanites egyptiaca, accacia albida, , accacia senegal commiphora africana, accacia radiana, tafeyna tebeca, azadirachta indica, phoenix dactilyfera etc.

Les formations herbacées sont constituées principalement des graminées annuelles telles que : Aristida , Cenchrus biflorus, etc....Cette végétation herbacée joue un rôle important dans l'alimentation du bétail.

1.1.3.3. Faune

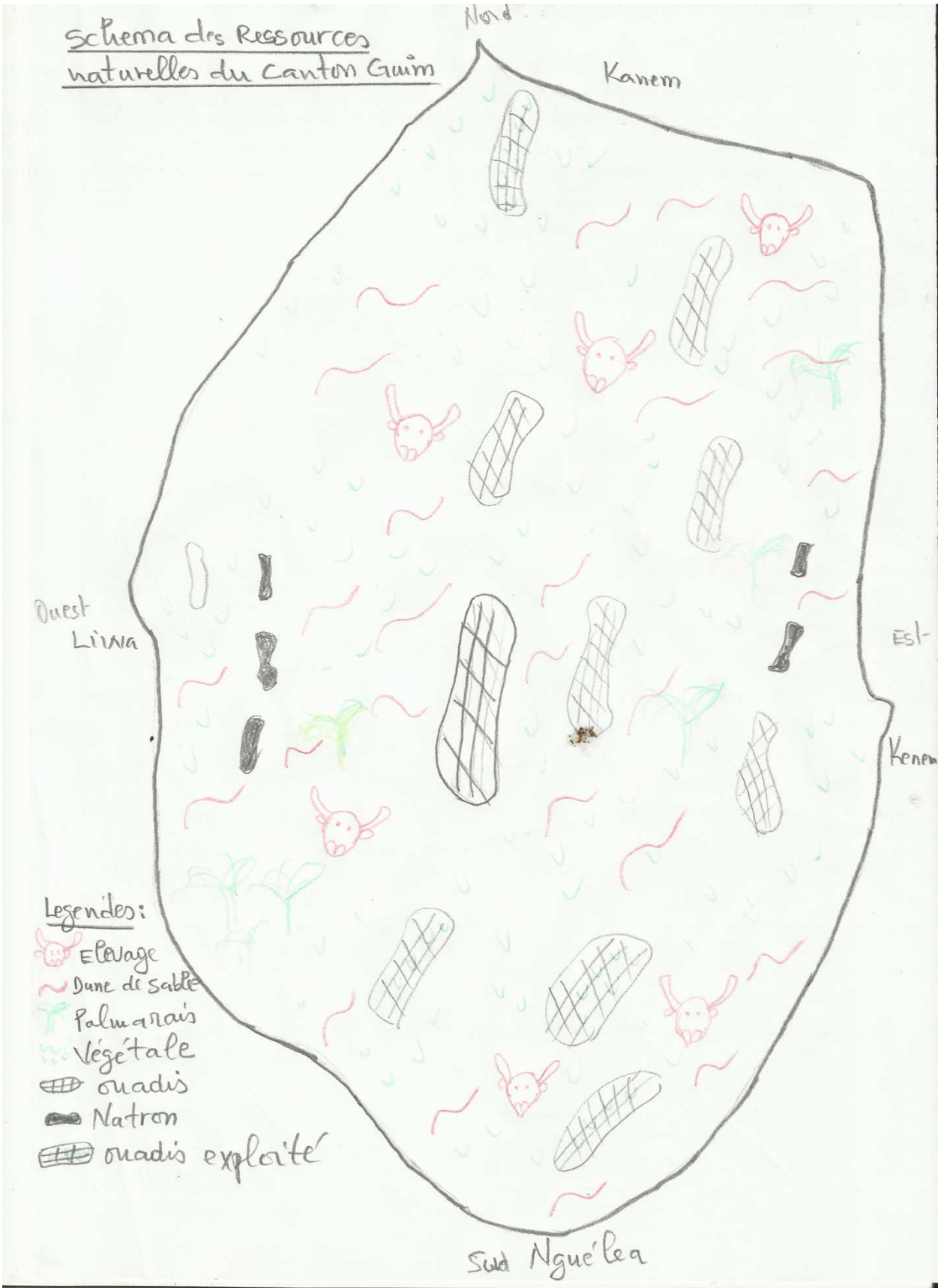
La faune du canton Guim est pauvre car les conditions climatiques n'y sont pas favorables pour le développement des certaines espèces animales On peut toutefois rencontrer quelques espèces comme :

La gazelle, le chacal, le chat sauvage, le lapin, l'écureuil, la pintade, le singe, le renard, etc. on peut rencontrer également très rarement l'hyène.

Certaines espèces comme l'hyène et le chacal sont en voie de disparition, alors que le buffle, la girafe, le lion, le phacochère, etc. ont déjà disparus.

Les causes de ces disparitions sont entre autres le manque d'abri, le feu de brousse, le braconnage, etc.

Face à ces phénomènes, aucune mesure n'est prise au niveau local pour sauver le patrimoine faunique du canton. Toutefois, il y a les services forestiers de l'Etat et les textes légaux et réglementaires pour la protection de l'environnement et des espèces animales.



1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

L'histoire du canton Guim remonte à la période post coloniale. Ce canton, avant l'arrivée des colons fut organisé en chefferie et l'appellation traditionnelle du chef fut maye. La population du canton a la même origine que celle du sultanat de Kanem. Une partie de la famille du sultan fut déplacé de Mao vers le Lac pour se fixer à Guim (actuel chef lieu du canton) aux confins de la frontière entre le Lac et le Kanem. Avec le temps, cette famille a atteint un certain nombre pour s'organiser en chefferie.

Ainsi, l'administrateur colonial arrivé sur le lieu a trouvé une société organisée en chefferie. Il a automatiquement érigé cette chefferie en canton en 1913 et Djadda Mahamat Nour fut désigné comme 1er chef de canton. Ce canton fut suspendu en 1949 par les mêmes colons pour refus de versement d'impôt obligatoire et réhabilité en 1999 par décret n° 451/PR/MISD/99 portant réhabilitation de l'ex canton Guim dans la région du Lac et Djadda Mouta est nommé chef de canton par arrêté n° 1986/MISD/SE/DG/DIAT/SCT/00 du 17 juillet 2000. Il est décédé en 2003 et est remplacé par son fils Maye Zegbadaye Mouta, l'actuel chef de canton en 2004 par arrêté N°1890/PR/MAT/SG/DI/SCT/04.

Les événements majeurs qui ont marqué le canton sont :

- ↳ la rareté des pluies durant toute l'année 1968 a provoqué la sécheresse ;
- ↳ le cholera en 1970 qui a décimé une grande partie de la population du canton ;
- ↳ la famine de 1985 qui a emporté tant de vie humaine qu'animale dans le canton.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

Le nombre de la population du canton Guim a été estimé en 2014 à 10 525 (Source : enquête de diagnostic participatif). Cette population est principalement composée des différents clans de Kanembou. Il y a d'abord les Kokono (clan qui dirige le canton), les Kadjidi, le Koubouri, et d'autres ethnies comme Goranes, les Arabes Nomades, etc.

Cette population est concentrée vers la partie sud-est (Nguirou) du fait de la présence des ouadis qui permettent la production agricole ainsi que le développement de l'élevage. Dans la zone du sud-ouest, la présence des espaces de production du natron a permis la concentration des populations à la recherche des mines productives.

Les mouvements migratoires se font d'abord à l'intérieur du canton pour faire du commerce dans les marchés hebdomadaires qui sont au nombre de trois. Il y a également des mouvements vers les cantons voisins comme Liwa, Kiskra, Tchoukou-Talia, Rig-Rig et dans les Iles du Lac Tchad à la recherche des terres cultivables, du pâturage et pour faire du commerce. Ce mouvement est périodique et respecte les saisons pluie et donc la campagne agricole.

L'exode rural se fait vers les pays voisins à savoir le Nigeria, le Niger, le Libye et à l'intérieur du pays vers le sud et à Ndjamena. Ces mouvements des bras valides du canton se font presque toute l'année à la recherche de l'emploi et du bien être des familles restées.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Politiquement le canton est dirigé par un chef de canton appelé *MAI*, assisté d'un adjoint appelé *YERIMA*, ce dernier est issu de la famille cantonale. Un appui est donné par quelques notables qui siègent au palais. Le chef de canton est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton et des voisins. Dans son administration il existe un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques dont une partie est reversée au trésor public.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent au palais en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de *YERIMA*. Les goumiers sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au palais cantonal.

Sur le plan de l'administration du territoire, le chef de canton est représenté dans les grands centres par des personnes appelées *ADJAH* chargées de jouer les mêmes rôles que le chef de canton dans leurs zones d'exercice. Il faut préciser que ces *ADJAH* sont majoritairement issus de la famille cantonale. Ils ont sous leur responsabilité un certain des villages auxquels ils peuvent gérer certaines affaires administratives et en rendent compte au chef *MAI*. Le canton est organisé en village où le type d'organisation se retrouve : les chefs de villages sont appelés *MARA* qui travaillent en collaboration avec les *Adjah* et avec les appuis de ses notables. Ils sont nommés par le chef de canton à travers une décision cantonale. Il existe des personnes qui gèrent la terre dans chaque : ceux là sont appelés *MARA KATIE*.

L'organisation judiciaire du canton Guim se présente de la manière suivante : au niveau du village, le jugement est rendu par le chef de village ou *Mara*. Les *ADJAH* eux, sont compétents pour connaître de litiges relevant de leurs zones de responsabilités ou ceux qui sont présentés devant eux en appel des jugements rendus par les chefs de village. Quant au chef de canton, il est compétent pour connaître des litiges en appel des jugements rendu par les *ADJAH* ou toute autre affaire de haute importance. Il faut ajouter que dans la plus part des litiges, c'est le règlement à l'amiable qui est privilégié. Dans majeure partie de la gestion des conflits, le coran est utilisé comme support à la prise des décisions. Dans le où il y a contestation de la décision rendue, l'affaire est renvoyée devant les juridictions compétentes du pays

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé *MALLAH*. Ce dernier est assisté d'une femme appelée *GOUMSOU* dont le rôle est l'organisation de la junte féminine. Les deux sont nommés par le chef de canton en suivant plusieurs critères notamment la sagesse, la capacité de mobilisation, la notoriété, une bonne connaissance de la culture du canton entre

autres. Cette organisation de la jeunesse est souvent sollicitée pour agrémenter les mariages, diverses fêtes, et autres manifestations culturelles dans le canton et ailleurs.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. Toute fois, il faut signaler la présence des personnes d'autres religions qui séjournent dans le canton. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser des grandes prières pour implorer Dieu en cas de catastrophes naturelles.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- la fête marquant la fin du ramadan ; et
- la fête de la tabaski ou fête de mouton ;
- la fête marquant la naissance du Prophète Mohamed ou Maouloud.

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires et des retrouvailles. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte et cette dernière donne son agrément ou son refus à cette demande de main. Cependant dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décide à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. D'où l'implication des parents dans la gestion de cette union. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille.

Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les chefs de terre ou Mara Katié restent les principaux responsables de la terre. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de :

- procéder à la répartition de la terre entre les villageois ;
- attribuer des parcelles à toute personne qui en fait la demande ;
- veuillez aux cérémonies rituelles pour garantir la paix dans le village ou le canton.

1.2.4. Organisations modernes

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est relativement faible.

Les quelques organisations, essentiellement représentées par les groupements villageois de développement, qui existent et mènent rarement des activités économiques. Elles sont créées dans le but de bénéficier des appuis qui leur sont offertes par les intervenants (PNSA, SODELAC, les projets de l'UE, le Ministère de micro crédit, etc).

Leur nombre dans le canton est autour de 10 groupements et qui exercent dans le domaine agricole (maraichage essentiellement), commercial (AGR des femmes).

Elles se caractérisent en général :

- Une faible représentativité/légitimité des membres ;
- Une absence de procédures démocratiques et aptitude à rendre compte à leurs membres ;
- L'existence des textes de base ;
- Les documents de reconnaissance officielle ;
- La non application des textes en vigueur ;
- Le non respect des procédures de création de groupement ;
- Un déficit de communication entre les membres et les responsables ;
- Une mauvaise gestion financière ;
- Une faible connaissance des techniques de la gestion de leurs activités ;
- L'absence d'une finalité noble pouvant contribuer au développement du canton.

Ces organisations sont impliquées pour celles qui sont lieux structurées, dans le choix des priorités de la localisation des infrastructures et équipements. Ce qui se traduit par leur contribution dans le choix des investissements et infrastructures pour répondre aux besoins prioritaires des populations, et une valorisation suffisante des potentialités existantes.

Parmi ces organisations il y en a qui mènent des activités orientées particulièrement vers le social et pour cela les membres font des cotisations mensuelles. La finalité des ressources financières mobilisées est de répondre aux obligations sociales de leurs membres (décès, mariages, baptême).

1.2.5. Les intervenants

- Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)

Le PNSA intervient dans le domaine agricole en mettant à la disposition des populations du canton des matériels de labour notamment les tracteurs à des prix subventionnés. En plus, il appuie les groupements organisés en les dotant d'un kit composé d'un forage d'eau, d'une motopompe et accessoires, des matériels aratoires et d'intrants ; semences agricoles contre un versement numéraire variant de 125 000 à 250 000 F CFA.

- Société de Développement du Lac (SODELAC)

La SODELAC, Société de Développement du Lac, est une société anonyme créée le 05 Août 1967 par Ordonnance n° 22/PR/DPD en remplacement de SEMABLE (Secteur d'Expérimentation et de Modernisation agricole du Blé). La SODELAC bénéficie d'une assistance technique et financière du Gouvernement et des Bailleurs de fonds.

Le personnel technique qui intervient dans le canton est composé d'un chef de secteur, d'un chef de zone et d'un animateur. Sa mission dans le canton consiste à :

- appuyer les organisations villageoises et paysannes en conseils techniques ;

- accompagner dans la création des groupements villageois ;
- l'assainissement et la structuration des groupements existants ;
- suivi et l'appui conseils aux groupements ;
 - SOS-SAHEL International.

Elle accompagne la population à élaborer son Plan de Développement Local à travers le projet d'accompagnement des Organisations de la Société Civile, des Comités Cantonaux de Développement et de la population rurale à la planification locale.

- IMC (International Medical Corps)

ONG humanitaire, l'IMC intervient dans le canton pour prendre en charge les enfants malnutris aigus et sévères et suivre les femmes enceintes à partir du 6^{ème} mois de grossesse jusqu'au 2^{ème} mois après l'accouchement.

Par ailleurs, l'ONG intervient dans le renforcement des capacités du personnel de santé dans le canton.

- AIDE Bambini

Cette ONG d'origine Italienne intervient dans la prise en charge des enfants atteints de malnutrition aiguë et modérée.

- Unicef : malnutrition et Wash

Organisation du système des Nations Unies ; l'UNICEF intervient dans la prise en charge des enfants malnutris, dans l'appui au système scolaire, dans l'appui des écoles par les manuels didactiques, dans le domaine de l'eau, hygiène et assainissement, etc.

1.2.6. Les infrastructures

Les infrastructures du canton Guim ne sont pas très développées. Toutefois on peut citer quelques unes qui sont des bâtiments scolaires, le centre de santé, les pompes à motricités humaines. On note l'implantation de trois pilonnes des sociétés de téléphonies mobile dans le canton.

1.2.6.1 infrastructures scolaires :

En termes d'infrastructures scolaires, il y a une seule école primaire officielle à cycle incomplet à Guim, qui fut créée en 1987 au sein de laquelle, l'on compte un bâtiment de trois salles de classes construites en matériaux durables et une latrine. L'école est équipée d'une pompe à motricité humaine en mauvais état. Il faut aussi signaler que cette école n'est pas clôturée et qui est aussi menacé par le phénomène de l'ensablement.

En considérant le nombre des enfants en âge de scolarisation (07 à 16 ans) du canton qui est de 3842 et en prenant en compte l'ensemble des élèves du canton qui est chiffré à 241, nous enregistrons un taux de scolarisation de 6,27%.

Pour ce qui est du nombre d'enseignants par rapport au nombre des élèves dans les établissements du canton, il ressort un ratio moyen de 60,25 élèves pour 1 enseignant. Ce qui est au-dessus des normes pédagogiques exigées par l'éducation nationale qui dit qu'il faut 1 enseignant pour 40 élèves.

Par rapport au nombre d'élèves par salle de classe, il ressort des enquêtes de terrain qu'il y a au total 04 salles de classes pour 241 élèves. Ce qui donne en moyenne 60,25 élèves par classe. Ce qui est au dessus de la moyenne pédagogique nationale qui est de 40 élèves par salle de classe.

Cette école est dirigée financièrement par une Associations des Parents d'Elèves (APE). Cette association fait le suivi des enseignants affectés dans leur école respective, le suivi des élèves, la sensibilisation des parents des élèves dans la prise en charge de leurs progénitures, développe des plaidoyers auprès des autorités administratives pour bénéficier de certains avantages tels que l'affectation des maitres, les dotations en matériels didactiques, etc.

1.2.6.2 infrastructures sanitaires :

Pour ce qui est des infrastructures sanitaires, à Guim, il y a un centre de santé construit en potopoto. Il faut noter que le centre occupe une salle de classe de l'école primaire de Guim. Le taux de fréquentation moyen du centre de santé dans le canton Guim est de 38%. Soit une répartition par sexe dont 70% représente les femmes et 30% des hommes.

Les pathologies dominantes dans le canton sont, par ordre d'importance, la diarrhée, les infections respiratoires chez les enfants particulièrement, les traumatismes dus aux multiples accidents de la circulation, le paludisme et les infections sexuellement transmissibles. En cas de suspicion au VIH-SIDA dans le centre de santé de Guim, les patients suspectés sont référés au district à Liwa pour des analyses approfondies avant toute confirmation.

D'après les éléments d'enquêtes et des investigations auprès du personnel de santé, il y a en moyenne 10525 personnes pour le centre de santé alors que la norme fixée par le Ministère de la santé est de 6000 habitants par centre de santé. En ce qui concerne le personnel de santé ; on a enregistré 3 agents pour le centre de santé de Guim alors que la moyenne du personnel par centre de santé est à au moins 03 personnels. Enfin, il est noté une population de 3508.33 habitants pour un agent de santé. La norme nationale serait de 2000 habitants pour un infirmier. Ce centre de santé est géré par un comité de gestion.

1.2.6.3 infrastructures hydrauliques :

Quant aux infrastructures hydrauliques, on rencontre des pompes à motricité humaines dans certains villages du canton. Dans l'ensemble du canton, il est recensé 34 forages à pompe à motricité humaine qui aliment les 10525 habitants que compte le canton. Ce qui donne une moyenne de 309.55 habitants pour un forage. Or, d'après les normes proposées dans le schéma directeur de l'eau au Tchad ; il faut 300 habitants au plus pour un forage. Il faut signaler par ailleurs que ces 34 forages dans le canton sont inégalement répartis dans les villages, car certains villages continuent à utiliser l'eau des puits ouverts à la consommation humaine. Ce qui a pour conséquence le développement des maladies liées à l'eau notamment la diarrhée.

1.2.6.4 infrastructures marchandes

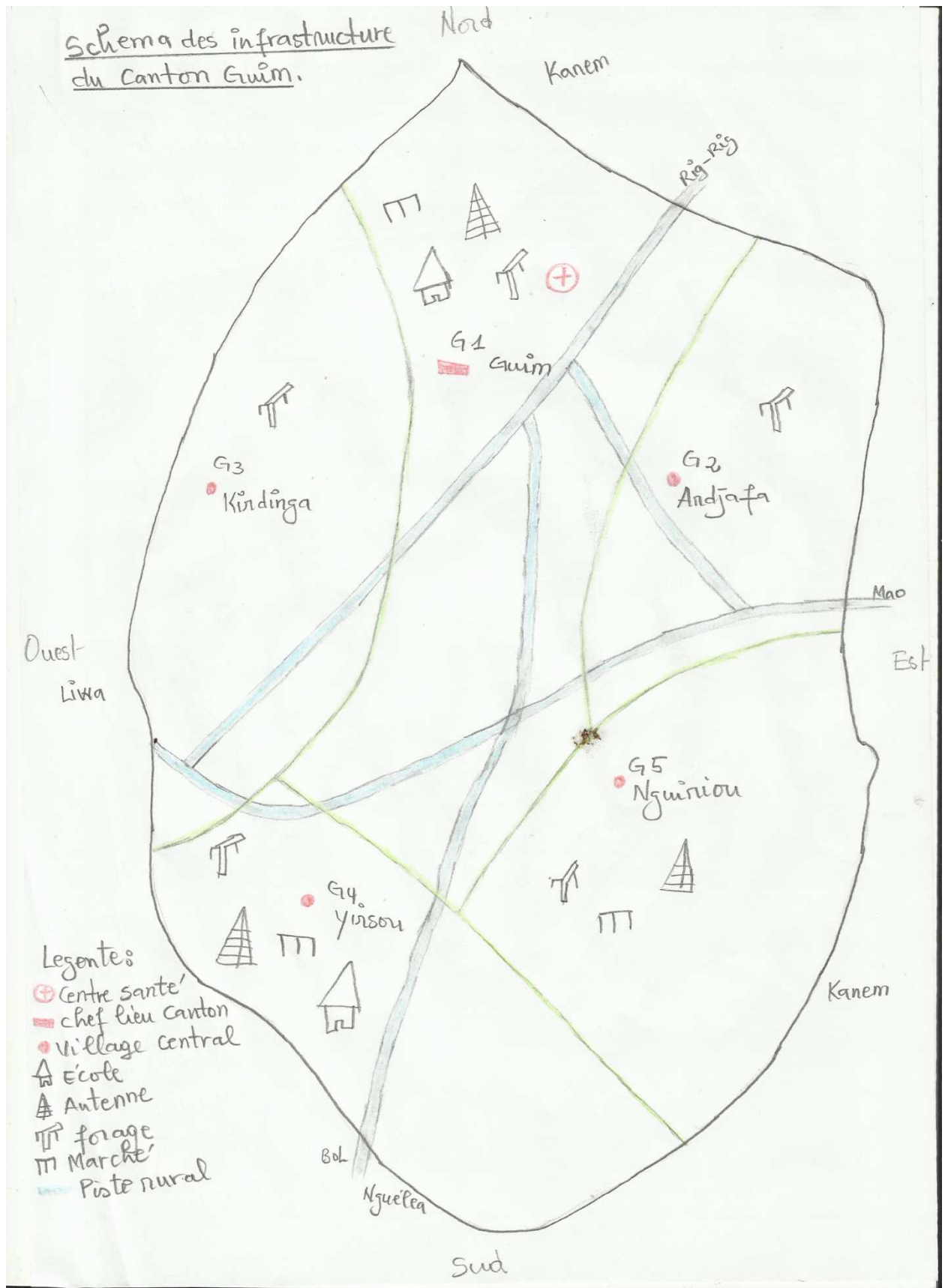
Il y a également des infrastructures marchandes dans le canton Guim. Entre autres, on compte un marché à Guim, un à Yoley et un à Ngourtoula. Ils se tiennent de manière hebdomadaire.

Tous ces marchés sont construits en matériaux sommaires. Par ailleurs, il n'y a pas de magasins de stockage dans le canton. Ce qui met en difficultés les producteurs des produits locaux qui ont du mal à conserver longtemps leurs récoltes.

1.2.6.5 Les infrastructures de communication :

Le canton compte 03 pilonnes installées par les compagnies de téléphonie mobile répartie sur le canton Guim. Il s'agit des réseaux d'Airtel et de Tigo qui arrosent les villages du canton qui sont ainsi reliés au monde extérieur. Ces réseaux facilitent énormément les échanges et contribuent de ce fait au développement du canton par la célérité des messages à faire passer entre les usagers. Ceci constitue un atout de développement énorme pour le canton vu l'état désorganisé des axes routiers.

En plus de ce moyen moderne de communication, il y a le réseau routier qui permet de relier les villages du canton entre eux et les localités bordant le canton. Malheureusement, ce réseau semble en très mauvais état du fait que par le phénomène de l'ensablement poussé de la zone, il n'y a pas d'itinéraire fixe : chaque passager et usager crée son passage sur le sable ou suit les empreintes des usagers qui l'avaient devancé.



1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

1.3.1. Agriculture

L'agriculture constitue la base des activités économique du canton. Dans le canton, du fait de caractéristiques des sols dunaires et de l'exploitation des ouadis dans la production agricole, il y a deux types de production. L'agriculture sur les dunes de sable est réservée essentiellement pour la culture mil penicillaire et du niébé. Le rendement du mil penicillaire à l'hectare est en général faible (en moyenne 300 kg) compte tenue de la pauvreté des sols dû à l'érosion éolienne accentuée par des variations pluviométriques..

Vu le caractère aléatoire des pluies, certains paysans optent pour le semis à sec afin de bénéficier les premières pluies. Cette pratique se fait en fin mai ou début juin. Ces sols ne sont pas fertilisés de manière générale ce qui contribue à cette faiblesse de rentabilité de production. Cette situation s'empire année après année. Ces difficultés cumulées ne permettent pas l'éclosion de cette activité de production sur les sols de dune. Les paysans s'adonnent de moins en moins à produire sur ces types des sols. Ils s'orientent davantage vers les sols des ouadis.

Il existe un nombre important des ouadis fertiles dans le canton. L'agriculture dans les ouadis se rapporte essentiellement au maraichage mais l'on y trouve des cultures pluviales telles que les céréales. De manière générale ces ouadis offrent des possibilités de faire trois campagnes agricoles qui se succèdent de la manière suivante :

- campagne pluviale qui s'étale de fin juin à fin octobre. Les principales cultures concernées sont le mil penicillaire, le sorgho, le maïs et diverses légumes.
- campagne de contre saison froide, de novembre à février. Cette campagne est favorable à la production du blé, et des cultures maraîchères, alors que le maïs peut être cultivé pendant tout le temps ; ;
- campagne de contre saison chaude (de mars à juin), la période froide étant favorable à la production du blé, et des cultures maraîchères, le maïs développe davantage pendant la campagne pluviale et la campagne de contre saison chaude.

Dans les ouadis, le niveau de la nappe phréatique est autour de 18-20 m de profondeur pour ce qui concerne le forage. Ce qui facilite la mobilisation de l'eau d'arrosage. D'après les enquêtes de terrain, on a enregistré 44 ouadis au total mais 4 seulement sont en exploitation. Alors que le besoin en alimentation va croissant au regard du niveau d'évolution de la population.

La pratique de plusieurs campagnes par an, est un facteur positif pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Cependant les problèmes auxquels l'agriculture est confrontée dans le canton sont entre autres : l'insuffisance et le mauvais usage des matériels agricoles, l'inadaptation des semences utilisées par rapport à la qualité des sols des ouadis. Les attaques des ennemis de cultures, la mauvaise répartition pluviométrique, la pauvreté des sols et l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs. A cela il faut ajouter le faible nombre des ouadis sous exploitation par faute d'encadrement et d'intrants agricoles de tout genre. Il y a aussi le phénomène d'ensablement des ouadis qui doit être considéré comme une problématique importante à laquelle il faut développer des stratégies afin d'endiguer l'avancée des dunes.

Cette situation a pour conséquence l'exode rural d'où la réduction de la main d'œuvre pourtant précieuse pour soutenir et développer les activités agricoles. Cela se traduit par la baisse de la production agricole, l'insécurité alimentaire qui exposent ainsi la population à la sous alimentation et les enfants à la malnutrition.

1.3.2. Élevage

L'élevage est l'un des secteurs importants après l'agriculture dans le canton. La population autochtone pratique l'élevage des bovins, des camelins, des caprins, des ovins et de la volaille. Cet élevage constitue une source importante dans les revenus des ménages qui le pratique. L'élevage des équidés est pratiqué essentiellement pour assurer le transport des personnes. L'élevage de bovin et de camelin constituent un élevage contemplatif alors que des besoins de premières nécessité sont énormes et pouvait être résolu par la vente des quelques tête de bétail.. L'élevage pratiqué est de type extensif et des troupeaux de bovins et de camelins parcourent des grandes distance à la recherche de pâturage.. Compte tenu de l'insuffisance des pâturages en saison sèche et du manque d'eau, certains éleveurs sont dans l'obligation de pratiquer la transhumance vers les îles du lac Tchad. Cette pratique entraîne des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par morts d'hommes.

On note par ailleurs, de façon périodique, la présence des éleveurs nomades et des transhumants arabes qui viennent séjourner autour de certains villages du canton entre les mois de juillet à octobre. Ces arabes et éleveurs transhumants sont d'origine des régions voisines ou même venant du Niger. On a noté des hameaux d'éleveurs de plus de 40 années d'existence.

Sur les 2924 ménages recensés dans le canton, il ressort les statistiques suivantes ;

- 877 ménages possèdent des bovins ;
- 236 ménages possèdent des camelins ;
- 1640 ménages possèdent des asins ;
- 2622 ménages possèdent des équidés ;
- 650 ménages possèdent des ovins ;
- 1994 ménages possèdent des caprins.

Ce qui veut dire que le canton fait partie des zones de développement pastoral.

1.3.4 Commerce

La population du canton Guim possède un sens développé pour les petits commerces. Les activités commerciales reposent en grande partie sur la vente des produits artisanaux, l'achat et la revente des produits agricoles issus des polders du Lac, des ouadis du canton, les animaux sur pied, les produits manufacturés, etc.

Il y a trois marchés hebdomadaires dans le canton Guim qui se tiennent régulièrement chaque vendredi à Guim, lundi à Ngoutoula et mercredi à Yoley qui constituent le lieu par excellence pour les échanges de ces produits mais aussi pour bénéficier de quelques services (moulin à céréales, menuiserie, etc.) inexistant dans certains villages.

Cependant, la population rencontre d'énormes difficultés liées à la distance entre les marchés et les autres villages et au mauvais état des pistes.

Les hangars et les étales du marché sont construits en matériaux sommaires. Les marchés ne disposent pas de point d'eau potable ni de latrine.

1.3.5 Artisanat

Le secteur de l'artisanat est très peu développé. Il est composé de l'artisanat d'art (poterie, vannerie, sculpture), l'artisanat de production (menuiserie, forge, couture) et l'artisanat de service (maçonnerie, mécanique).

Ces artisans n'ont pas une qualification adéquate et de ce fait ne parviennent pas à offrir durablement une production ou un service de qualité. C'est le cas par exemple de la vannerie où certaines mauvaises pratiques dégradent la matière première qui tend à disparaître.

Aussi, l'artisanat ne parvient pas à prospérer localement car les marchés ne permettent pas d'écouler significativement les produits.

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ÉLEVAGE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible production agricole	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - , - Faible pluviométrie ; - Insuffisance des techniques culturales ; - Semences inadaptées ; - Faible niveau d'exploitation des ouadis ; - Faible application des fertilisants organiques ; - Nature des sols dunaires - Insuffisance des matériels agricoles ; - Présence des ennemis de cultures ; - Faible niveau d'organisation des producteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Montée des prix de denrées alimentaires ; - Insécurité alimentaire ; - Apparition des maladies du fait de la faiblesse des organismes humaines ; - Insuffisance de céréale - Cherté de vie ; - Famine ; - Malnutrition des enfants ; - Apparition des maladies ; - Exode rural des bras valides du canton ; - Disparition des villages par la diminution des ressources vitales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ouadis ; - Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique ; - Jeunesse de la population - Disponibilité de la main d'œuvre ; - Population à vocation agricole ; - Existence d'un service d'encadrement (SODELAC) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les ouadis exploitables ; - Former les producteurs sur les techniques de la protection des ouadis – - Former les producteurs en techniques des productions maraichères et agricoles ; - Valoriser les matières organiques dans la production agricole ; - .
Persistance et récurrence des maladies	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Ignorance des éleveurs, - Insuffisance d'agents vétérinaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du cheptel, - Baisse de la production et de la 	<ul style="list-style-type: none"> - volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - existence de la 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du personnel vétérinaire qualifié ; - Création et

des animaux,		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des produits vétérinaires de qualité ; - Contamination du pâturage par les pesticides agricoles de synthèse, - 	<ul style="list-style-type: none"> reproduction du bétail - - baisse du pouvoir d'achat des éleveurs ; - cherté de vie., 	<ul style="list-style-type: none"> meilleure espèce de bœuf parmi le cheptel (bœuf kouri) ; - espace importante pour parcours ; - existence des services vétérinaires. - 	<ul style="list-style-type: none"> équipement des pharmacies vétérinaires villageoises ; - Sensibilisation des éleveurs à la maîtrise de l'effectif de leurs cheptels - Sensibilisation des éleveurs sur l'importance de la vaccination du bétail, -
Insuffisance de pâturage	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pluviométrie et mauvaise répartition ; - Aridité du canton ; - Avancée du désert par les phénomènes d'ordre naturel et anthropique ; - Surpâturage ; - Feux de brousse ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la production et de la reproduction du bétail ; - Augmentation des prix des sous produits de l'élevage ; - Diminution du cheptel - Baisse du pouvoir d'achat des éleveurs ; Grands déplacements à la recherche du pâturage ; - Perte des têtes de bétail pendant le déplacement ; - Conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté au milieu ; - - - Présence de bœufs kouri parmi le cheptel ; - Vaste zone pour le pâturage ; - Volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - Proximité des eaux de Lac ; - *nappe phréatique peu profonde ; - Existence des tracteurs pouvant développer des 	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des couloirs de transhumance - Sensibiliser les éleveurs la sur une utilisation durable des zones de pâturage et sur le danger de surpâturage ; - Création des zones de pâturage ; -

			agriculteur- éleveur/éleveur- éleveur	zones pâturage		
		- Insuffisance des points d'eau pour le bétail	- Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - insuffisance de la pluviométrie ; - éloignement du canton avec les eaux du Lac Tchad ; - Insuffisance de puits pastoraux; - Faible niveau d'organisation des éleveurs ; - Ignorance des éleveurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Grands déplacements à la recherche de l'eau ; - perte des têtes des animaux pendant le parcours ; - conflits éleveurs/éleveurs autour des points d'eau ; - conflits agriculteurs-éleveurs ; - Mauvais état morphologique du bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté à condition du milieu - Nappe phréatique peu profonde

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
----------	-----------------------	---------------------------	---

<p>Faible production agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des ouadis - Faiblesse de la profondeur de la nappe phréatique ; ; - Jeunesse de la population ; - Disponibilité de la main d'œuvre ; - Volonté de la population à pratiquer l'agriculture, - Existence d'un service d'encadrement (SODELAC 	<p>Créer des conditions favorables à la production agricole par une gestion durables des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la production agricole par la mise en valeur durable et la gestion concertée des ouadis ; ; - Améliorer la sécurité alimentaire des populations ; - Rendre disponible les produits agricoles sur les marchés
<p>Persistance et récurrence des maladies des animaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - existence de la meilleure espèce de bœuf parmi le cheptel (bœuf kouri) ; - espace importante pour parcours ; - existence des services vétérinaires. - Cheptel abondant, - Cheptel adapté au milieu, - 	<ul style="list-style-type: none"> - faciliter l'accessibilité des produits vétérinaires de qualité pour lutter contre les maladies des animaux ; - sensibiliser les éleveurs sur l'importance du suivi thérapeutique de leurs cheptels 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé animale en rendant disponible les produits vétérinaires de qualité ; - Organiser et structurer les éleveurs - Renforcer les structures vétérinaires en ressources humaines et en équipement
<p>Insuffisance du pâturage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté au milieu ; - Présence de bœufs kouri parmi le cheptel ; - Vaste zone pour le pâturage ; - Volonté de la population à pratiquer l'élevage ; - Proximité des eaux de Lac ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une gestion durable des ressources pastorales et hydrauliques ; - Former les éleveurs sur les techniques modernes de l'élevage.. 	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la mise en défend de certaines zones du canton -

	<ul style="list-style-type: none"> - *nappe phréatique peu profonde ; - Existence des tracteurs pouvant développer des zones pâturage - - 			
	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des points d'eau pour le bétail 	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel adapté aux conditions du milieu ; - Nappe phréatique peu profonde - 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilité l'accès des points d'eau aux bétails 	<ul style="list-style-type: none"> Réhabiliter puits pastora Organiser les gestion durabl réalisés

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problèmes	Localisation	Causes	Conséquences	Atouts	Solutions
Diminution du couvert végétal	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Faible pluviométrie, - Déboisement abusif ;, - Feux de brousse, - Ignorance de la population sur la gestion durable des végétaux, 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution des réserves fauniques, - ; - Vent violent ; - Ensablement des ouadis et des villages - 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des espèces résistantes ; - Existence des espèces rustiques ; - Possibilité de régénéscence d'espèces végétales ; - Nappe phréatique peu profonde ; - Prise de conscience de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur l'importance des arbres dans la stabilisation de vent violent et l'avancée des dunes de sable ; - Créer une pépinière villageoise, - Encourager des actions de reboisement ; - , - Création des aires protégées.
Disparition de certaines espèces fauniques	Tout le canton	<p>Diminution du couvert végétal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible pluviométrie - Faible niveau d'organisation des populations - Avancée du désert - Braconnage 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de patrimoine écologique du canton - Baisse de la biodiversité ; - Equilibres écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu - Existence d'une inspection forestière départementale - Existence des textes réglementaires sur la protection de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une politique communautaire de gestion des ressources naturelles - Sensibiliser les populations sur la gestion des ressources fauniques ; - Encourager les populations au respect des textes réglementaires en

					matière de la faune. –
Ensablement d'Ouadis	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> – Érosion hydrique et éolienne – Coupe non contrôlée des arbres – Faible pluviométrie et/ou mauvaise répartition – Faible niveau d'organisation des populations pour apporter des réponses durables au phénomène d'ensablement des ouadis 	<ul style="list-style-type: none"> – Réduction des superficies cultivables ; – Augmentation des conflits fonciers ; – Insuffisance des productions agricoles – Sous alimentation de la population et malnutrition des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> – Disponibilité de la main d'œuvre – Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton – Engouement de la population à pratiquer 'agriculture ; – Existence de quantité importante de matières organiques 	<ul style="list-style-type: none"> – Encourager le reboisement des pourtours des ouadis contre l'ensablement – Sensibiliser et organiser les populations en technique de reboisement – Développer des haies vives autour des ouadis

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
----------	-----------------------	---------------------------	---

Diminution du couvert végétal.	<ul style="list-style-type: none"> - Présence des espèces résistantes ; - Existence des espèces rustiques ; - Possibilité de régénérescence d'espèces végétales ; - Nappe phréatique peu profonde ; - Prise de conscience de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions de reboisement ; - - - promouvoir la préservation de la végétation. 	Contribuer à la Restauration de couvert végétal par des actions de reboisement.
Disparition de certaines espèces fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu - Existence d'une inspection forestière départementale - Existence des textes réglementaires sur la protection de la faune 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions de préservation des espèces en voie de disparition ; - 	Contribuer à la restauration des espèces fauniques du canton.
Ensablement des ouadis	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la main d'œuvre - Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton - Engouement de la population à pratiquer 'agriculture ; <ul style="list-style-type: none"> - Existence de quantité importante de matières organiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre des actions de protection des ouadis - 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la protection des ouadis par des systèmes de stabilisation des dunes - ; - Pérennisation des actions de protection des ouadis par la population

2.3. ÉCONOMIE (COMMERCE, CREDIT-EPARGNE, PISTES, ARTISANAT, TRANSPORT, INDUSTRIES, ...)

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
- Difficulté d'écoulement des produits locaux ;	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvais ou Absence de pistes villageoise ; - Absence d'un marché de bétail ; - Faible niveau de transformation et de conservation des produits périssables ; - Insuffisance des moyens adéquats de transport., 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte importante de produits périssables ; - Pauvreté cyclique ; - Indisponibilité de certains produits alimentaires sur les marchés ; - Flambée des prix des certains denrées alimentaires ; - Exode rural., 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des produits locaux ; - Dynamisme de la population ; - Forte demande des produits locaux sur les marchés ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les produits locaux ; - Formation des producteurs en techniques de transformation et de conservation -
Le chômage	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'initiatives d'entrepreneuriales ; - Peu de diversification d'activités génératrices de revenus - Faiblesse des Moyens financiers de la population - Faible approvisionnement en produits manufacturés suite à la fermeture de la frontière du Nigeria ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre élevé de chômeurs - Exode rural - Forte dépendance des jeunes adultes des parents ; - Les jeunes garçons se marient à un âge avancé. - Faible pouvoir d'achat de la population - Augmentation des cas de brigandage ; - Augmentation du taux de consommation des stupéfiants 	<ul style="list-style-type: none"> -- Jeunesse de la population (au moins 39.4% des jeunes de 18-40 ans) ; - Existence des ouadis productifs ; - Existence d'un mécanisme étatique en faveur de la jeunesse (FONAJ, Ministère des micro-crédits) ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes sur les techniques d'entreprenariat - Faciliter l'accès au micro crédit à la population ; - Promouvoir la diversification des activités productives et les activités génératrices de revenus. ; - Facilité l'accès des ouadis au jeunes désœuvrés ; -

		- Taux élevé de l'analphabétisme -			
--	--	--	--	--	--

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
----------	-----------------------	---------------------------	---

Difficulté d'écoulement des produits locaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Diversité des produits locaux ; - Dynamisme de la population ; - Forte demande des produits locaux sur les marchés ; - . 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'écoulement des produits locaux par l'amélioration de l'état des pistes rurales ; - Accompagnement des commerçants à la maîtrise des techniques de transformation et de conservation des produits locaux. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'amélioration des pistes rurales ; - Former les organisations des producteurs aux techniques de transformation et de conservation des produits locaux périssables
Le chômage	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement des populations pour mener les AGR - Environnement favorable pour le petit commerce - Jeunesse de la population (au moins 39.4% des jeunes de 18-40 ans) ; - Existence des ouadis productifs ; - Existence d'un mécanisme étatique en faveur de la jeunesse (FONAJ, Ministère des microcrédits) 	<ul style="list-style-type: none"> - . - Encourager les jeunes à prendre des initiatives entrepreneuriales par la formation ; - Favoriser l'accès de la jeunesse aux ressources du canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les jeunes aux techniques de production agricoles et aux techniques de petits commerces (AGR), à l'artisanat ;

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Difficultés d'accès aux soins médicaux,	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement de centre de santé par rapport à la majorité de la population ; - Faible niveau de fréquentation de CS (38%) ; - Insuffisance de centre de santé dans le 	<ul style="list-style-type: none"> - Mortalité maternelle et infantile élevée, - Automédication ; - Persistance des maladies ; - Mauvaise prise en charge des maladies ; - Apparition 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un district sanitaire à Liwa ; - Existence d'une politique préventive (campagne) 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des centres de santé ; - Amélioration de l'approvisionnement et l'accès des produits pharmaceutiques aux populations ;

		<p>canton (10525 habitants) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible pouvoir d'achat des habitants ; - Inaccessibilité aux médicaments de qualité ; - Insuffisance des produits pharmaceutiques ; - Mauvaise organisation de comité de santé (COSAN) mis en place ; - ; - Insuffisance du personnel de santé ; - ; 	<p>récurrente des maladies ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de mortalité élevé par une mauvaise prise en charge des patients 	<p>et curative (ARV et gratuité des soins) du Ministère de la santé ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence des ONGs d'appui au développement (AIDE, IMC, UNICEF) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer et redynamiser le COSAN
<p>Faible taux d'accès à l'eau potable</p>	<p>Tout le canton</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance des forages d'eau potable (34 forages pour 10525 habitants) ; - Dysfonctionnement des comités de gestion des points d'eau ; - Absence de volonté de la population à multiplier les forages d'eau potable ; - Insuffisance des interventions de l'Etat dans la réalisation des ouvrages hydrauliques (cf schéma directeur de l'eau) 	<ul style="list-style-type: none"> - consommation de l'eau insalubre ; - Prolifération des maladies liées à la consommation de l'eau insalubre ; - Retard de croissance chez les enfants.. 	<ul style="list-style-type: none"> - nappe phréatique peu profonde (4-6mètres et 18-20mètres) ; - Existence des agents réparateurs des pompes ; - Existence d'un programme d'appui de l'unicef à l'accès à l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de forages, - Sensibilisation aux pratiques d'hygiène ; - ; - Renforcement des équipements hydrauliques ; - Développer des addictions d'eau potable ; .

				potable ; - Existence d'un schéma directeur de l'eau - .	
--	--	--	--	--	--

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Difficulté d'accès aux soins médicaux	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un district sanitaire à Liwa ; - Existence d'une politique préventive (campagne) et curative (ARV et gratuité des soins) du Ministère de la santé ; - Existence des ONGs d'appui au développement (AIDE, IMC, UNICEF) ; 	Améliorer l'accès aux soins sanitaire par le renforcement du système sanitaire du canton à travers l'augmentation des infrastructures et du personnel qualifié,	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les soins sanitaires en rendant disponible les produits sanitaires et en renforçant les ressources humaines ; - Rapprocher les centres de santé des populations du canton par la multiplication des formations sanitaires.
Faible taux d'accès à l'eau potable	<ul style="list-style-type: none"> - nappe phréatique peu profonde (4-6 mètres et 18-20 mètres) ; - Existence des agents réparateurs des pompes ; - Existence d'un programme d'appui de l'unicef à l'accès 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des infrastructures hydrauliques du canton par la multiplication du nombre de forages d'eau potable ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplier les forages dans les villages déficitaires en infrastructures hydrauliques ; - Mettre et former les comités de gestion des points d'eau

	à l'eau potable ; - Existence d'un schéma directeur de l'eau		
--	---	--	--

2.5. ÉDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible scolarisation	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'infrastructures scolaires ; - Ignorance des parents sur l'importance de scolariser les enfants ; - Insuffisance de matériels didactiques ; - Insuffisance d'enseignants qualifiés - Dysfonctionnement des APE ; - Mariage précoce des jeunes filles en âge de scolarisation. - . 	<ul style="list-style-type: none"> - Sous développement générationnel ; - Ignorance accentuée chez les jeunes ; - Baisse de niveau des élèves ; - Abandon précoce des enfants de l'école - ; - Délinquance juvénile ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable (36.50% de la population) - Existence d'une politique Etatique en matière de l'ensei gnement de base ; - Existence dans le chef lieu de la region d'une école de formation des instituteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et équiper des écoles ; - Recruter et former des maitres communautaires ; - Faire le plaidoyer pour l'affectation des enseignants qualifiés ; - Sensibiliser et conscientiser les parents à l'importance de scolariser les enfants ; - Instaurer les systèmes de cantines scolaires dans les établissements pour encourager les enfants et les parents.
Non respect du programme scolaire	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'enseignants qualifiés - Calendrier scolaire réduit (fin novembre à fin avril) - Insuffisance de suivi régulier des enseignants dans leur poste - Nombre élevé des maitres communautaires non formés 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de niveau - Taux d'échec élevé des élèves dans les classes d'examen - Baisse de taux de fréquentation des classes - 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable (36.50% de la population) - Existence d'une politique étatique en matière de l'enseignement de base 	<ul style="list-style-type: none"> - Affecter des enseignants qualifiés - Assurer un suivi régulier des enseignants enseignement par les instances de suivi (inspection de l'E)

		- Dysfonctionnement des APE ; -		- Existence dans le chef-lieu de la région d'une école de formation des instituteurs -	- Assurer une formation continue des maitres des maitres communautaires
--	--	------------------------------------	--	---	---

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible scolarisation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable (36.50% de la population) - Existence d'une politique Etatique en matière de l'enseignement de base ; - Existence dans le chef lieu de la région d'une école de formation des instituteurs - 	Améliorer le niveau de scolarisation des enfants en renforçant le système éducatif dans le canton par une multiplication du nombre d'infrastructures, des manuels didactiques et d'un personnel qualifié	<ul style="list-style-type: none"> - Demander l'augmentation du nombre des enseignants ; - Construire des nouveaux bâtiments scolaires ; - Doter les écoles des matériels didactiques ; - Instaurer les cantines scolaires dans les écoles
Non respect du programme scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre d'enfants scolarisable (36.50% de la population) - Existence d'une politique étatique en matière de l'enseignement de base - Existence dans le chef-lieu de la région d'une école de formation des instituteurs 	Harmonisation du calendrier scolaire et opérer un suivi régulier des enseignants,	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les enseignants à débiter les cours conformément au calendrier publié par l'Education nationale ; - Sensibiliser les parents d'élèves à les libérer à temps pour la reprise scolaire ; - Rendre disponible les matériels didactiques pour faciliter l'enseignement - Rendre opérationnels les APE.

2.6. AFFAIRES- SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Sous-scolarisation des filles rurales	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la tradition ; - Ignorance des parents ; - Mariages forcé et/ou précoce. 	<ul style="list-style-type: none"> - vulnérabilité des femmes, - dépendance des femmes ; - analphabétisme élevé des femmes ; - marginalisation de la femme dans le processus de développement ; - ignorance des femmes à la gestion du ménage (hygiène, santé, assainissement, éducation) , 	<p>Taux élevé de la population féminine (54.81%) ;</p> <p>Politique de l'Etat et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme et contre les mariages</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents pour la scolarisation des filles ; ; - Créer les centres d'alphabétisation fonctionnels en faveur de la femme ; <p>Sensibiliser les parents sur les méfaits du mariage précoce.</p>
Pénibilité des tâches ménagères de la femme.	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Poids de la tradition ; - Ignorance des femmes rurales ; - Eloignement des sources d'eau ; - Insuffisance de moulin dans le canton ; - Distance importante pour la recherche des bois chauffe 	<ul style="list-style-type: none"> - Vulnérabilité des femmes rurales ; - Taux élevé de fausse couche ; - Mauvais entretien des enfants en bas âge ; - Accélération de vieillissement des femmes ; - Augmentation de cas de lombalgie. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des textes en faveur de la femme ; - Existence des animaux de traction. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les hommes sur les droits de la femme ; - Créer les centres d'alphabétisation fonctionnel en faveur des femmes rurales ; - Encourager l'autonomisation de la femme ; -

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Sous-scolarisation des filles	<ul style="list-style-type: none"> - Taux élevé de la population féminine (54.81%) ; - Politique de l'Etat et ses partenaires en faveur de l'autonomisation de la femme et contre les mariages 	Amélioration du taux de scolarisation des filles par la conscientisation des parents	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les parents à l'importance de scolariser les filles ; - Sensibiliser les parents à laisser les filles en âge de scolarité à poursuivre les études ; - Impliquer les leaders d'opinion dans les actions de sensibilisation
Pénibilité des tâches ménagères de la femme	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des textes en faveur de la femme ; - Existence des animaux de traction - 	Amélioration des conditions sociales des femmes par la promotion des principes de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux services sociaux de base (eau, source d'énergie, moulin etc.) aux femmes ; - Conscientiser les hommes le partage des tâches ménagères ; - Soutenir les organisations féminines dans les activités génératrices de revenu.

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

2.7.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
1- Menace de secte Boko-haram	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Proximité du canton avec les zones menacées par la secte BOKO HARM ; - Taux élevé du chômage , - consommation de la drogue et autre stupéfiants, - Mauvaises interprétations des préceptes religieux par les adeptes ; - Analphabétisme de la population - Taux élevé du banditisme. 	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture des frontières, - Augmentation des prix des articles manufacturés - -insécurité généralisée dans la zone ; - Kidnappings, rapt, décapitation , menace de mort, chantage ; - Ralentissement des activités économiques ; - Retrait de certaines ONGs dans la région ; - Retrait des fonctionnaires de l'Etat dans les zones 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des forces de défense et de sécurité ; - Disponibilité des autorités traditionnelles à dénoncer les auteurs des crimes ; - Appui de la communauté internationale à faire face à la secte. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de population sur les méfaits de la secte BOKO HARA - Sensibiliser les jeunes pièges tendus par la secte - Lutter contre les trafics de drogues et des stupéfiants - Développer des activités pouvant occuper jeunes.

2- Attitudes attentistes des organisations	Tout le canton	<ul style="list-style-type: none"> - Prolifération des organisations opportunistes ; - Organisations sans finalités claires ; - Incitation à la création des groupements par les intervenants dans le canton ; - Ignorance de la population ; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de structuration des organisations ; - Faible contribution des organisations au processus de développement ; - Absence de gouvernance dans les OP, - Gestion clanique des biens publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre des organisations dans le canton ; - Producteurs disposés à mettre en place des OP dynamiques pour la mise en valeur des ouadis - Existence des services d'encadrement de la SODELAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les membres des organisations sur la vie associative ; - Encadrer les organisations à bien définir les finalités de développement. - Sensibiliser les autorités à étudier les dossiers des OP à organiser les enquêtes de moralité avant de les autoriser à fonctionner
--	----------------	--	---	--	--

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Menace de secte Boko-haram	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des forces de défense et de sécurité ; - Disponibilité des autorités traditionnelles à dénoncer les auteurs des crimes ; - Appui de la communauté internationale à faire face à la secte. - 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la paix par des actions tendant à réduire le radicalisme; - 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la culture de paix dans le canton ; - Lancer des campagnes de sensibilisation de la population sur les méfaits de la secte ; - Prôner un islamisme tolérant ; - Prôner une cohabitation pacifique entre les communautés
Attitudes attentistes des organisations	<ul style="list-style-type: none"> - Existence en nombre des organisations dans le canton ; - Producteurs disposés à mettre en place des OP dynamiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement des membres ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des séances de formation de masse des responsables des OP sur la définition des finalités

	<p>pour la mise en valeur des ouadis</p> <ul style="list-style-type: none">- Existence des services d'encadrement de la SODELAC	<p>- .</p>	<ul style="list-style-type: none">- Former les responsables des organisations paysannes sur les principes de développement ;- Former les responsables des OP sur les notions de bonne gouvernance, de redevabilité et de d'équité.
--	---	------------	---

III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines

Les grands axes de développement contenus dans ce PDL s'inscrivent parfaitement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement qui sont les objectifs fixés par les nations unies et le Plan National de Développement.

Les populations du canton Guim, à travers des concertations inter-villageoises et cantonales ont réalisé le diagnostic leur permettant d'analyser par domaine, tous les problèmes qui bloquent le développement de leur canton. Cela a suscité de questionnement pour retenir des grands axes de développements sur lesquels les populations peuvent s'appuyer pour promouvoir le développement durable et harmonieux.

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement	Projet retenu
Agriculture, Élevage	Une faible production agro-pastorale exposant la population à l'insécurité alimentaire et caractérisant une économie locale faible	<ul style="list-style-type: none"> - créer des conditions favorables à la production agricole par une gestion durable des ressources naturelles ; - faciliter l'accessibilité des produits vétérinaires de qualité et une gestion durable des pâturages pour lutter contre les maladies des animaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager et mettre en valeur les ouadis ; - Doter les producteurs des matériels agricoles ; - Former les producteurs sur les techniques de production agricoles et maraichères ; - Rendre disponibles les produits vétérinaires - Construire des puits pastoraux et des parcs de vaccination
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	Dégradation continue de l'environnement du fait des phénomènes naturels et des mauvaises pratiques humaines	Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles à travers des actions de protection et de reboisement des sites menacés.	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population sur la protection de l'environnement ; - Création des pépinières villageoises - Faire le reboisement des zones menacées par la désertification ; - Sensibiliser

			er les femmes sur l'utilisation d'autres sources d'énergie que le bois.
Économie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...)	Difficulté d'écoulement des produits du fait des mauvais états des pistes rurales, du manque des techniques de conservation, faible organisation des commerçants.	Formation des producteurs en technique de conservation des produits et par une organisation des commerçants	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les producteurs en technique de conservation des produits ; - Structurer les commerçants ;
Santé-Eau potable-Assainissement	Faible accès des populations aux soins de santé et à l'eau potable.	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système sanitaire du canton par une amélioration des infrastructures et du personnel ; - la facilitation de l'accès à l'eau potable par la multiplication des forages. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA - Réduction de la mortalité maternelle par la formation des accoucheuses traditionnelles - Construction et équipement des centres de santé ; - Construction d'un château d'eau équipé du système solaire - Installation des forages manuels.
Education-Jeunesse-Culture-Sport	Faible scolarisation des enfants du fait des mauvaises conditions d'étude, d'enseignement et de l'ignorance.	Renforcer le système éducatif par la multiplication des infrastructures scolaires, affectation du personnel et dotation en manuels didactiques	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents pour la scolarisation des enfants - Appuis à la scolarisation des filles par la sensibilisation - Formation des maitres communautaires - Appuis à la création des écoles communautaires - Construction et équipements des établissements scolaires - Appuis en matériels scolaires manuels didactiques.
Affaires sociales-Genre	Mauvaises conditions de la femme du fait des difficultés d'accès aux services sociaux	Améliorer les conditions sociales des femmes par la promotion des principes de	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des parents pour la scolarisation des filles et contre le mariage forcé et précoce

	de base, de faible niveau d'instruction et du poids de la tradition.	l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et par la scolarisation massives des filles.	- Lutte contre les violences basées sur le genre et protection des personnes vulnérables
Gouvernance- Paix –Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - L'insécurité liée à la secte Boko haram ; - une faible participation des organisations au processus de développement du canton. 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la paix par la sensibilisation contre le radicalisme et l'extrémisme violent ; - Promouvoir la créativité des organisations par l'encadrement de leurs membres sur les visions de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses ; - Formation des leaders sur les droits et devoirs d'un citoyen ; - Sensibilisation sur la prévention et la gestion du conflit agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers.

IV. PROJETS DE DEVELOPPEMENT SUR LA DUREE DU PLAN

4.1. AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PECHE

Titre du projet : Renforcement des capacités des producteurs à l'exploitation des ouadis pour assurer une sécurité alimentaire dans le canton	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation des producteurs à l'exploitation des ouadis	1. Bla Guim, 2. Korkod eye, Tchorbolta, 3. Yirsou, 4. Ardjafa, 5. Ngnou m, Kekedinaye, 6. Glow, 7. Kindil Koura	CCD et ST	2 000 000	7%	2016
2. aménagement et mise en valeur des ouadis	7 ouadis	CCD et T	46 170 000	7%	2016
3. formation en	Bla Guim, Korkodeye, Tchorbolta, Yirsou,	CCD et	2 686 666	7%	2016

technique de production agricole et maraichère.	Ardjafa, Ngnoum, Kekedinaye, Glow, Kindil Koura	ST			
4. augmenter la production par l'appui en matériels agricoles, semences maraichères, produits phytosanitaires.	7 ouadis	CCD et ST	304 000	7%	2018
5. construction des magasins de stockage communautaire	Guim	CCD, ST, Grande muraille verte	15 000 000	7%	2018
6. lutte contre l'ensablement des ouadis aménagés par la création de haie vive. -réalisation des pépinières villageoises -formation des producteurs en techniques de production de haie vive 7.	Zone de ouadis aménagé	CCD , ST, Grande Muraille Verte	59 994 000 990 000	7%	2018
8. Construction des puits pastoraux avec système solaire	Tchoro-boltou, Ngourtou-djaou	CCD et ST	70 000 000	7%	2017

9. Construction des parcs de vaccination	Tchoro bolta, Ngourtou djowa	CCD et ST	48.000.000	7%	2018
10. Création des pharmacies et l'approvisionnement en produits vétérinaires.	Guim	CCD et ST	10.000.000	7%	2018
Total			255 144 666		

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet ; Appui à la lutte contre la désertification et l'ensablement des villages	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibiliser la population contre le phénomène de la désertification et de d'ensablement	Tout le canton	CCD et services techniques	15 000 000	5%	2016
2. création des pépinières villageoises.	Guim, Ardjafa, Nguirou, Yirsou, Kirdanga	CCD, services techniques La Grande Muraille Verte	10 000 000	5%	2016
3. reboisement de zones menacées par la désertification	Guim, Ardjafa, Nguirou, Yirsou, Kirdanga	CCD et services techniques	43 750 000	5%	2017
4. sensibilisation des femmes sur l'utilisation	Tout le canton	CCD et services techniques	15 000 000	5%	2017

des foyers améliorés et l'utilisation d'autres sources d'énergies que le bois Exemple : épis des maïs, noix de palmiers doum, bousse de vache.					
Total			83 750 000		

4.3. ECONOMIE

Titre du projet : Renforcement des capacités des producteurs du canton par la structuration de leurs organisations pour une amélioration de leurs activités génératrices de revenus.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. formation des producteurs en technique de conservation	Bla Guim, Korkodeye, Tchorbolta, Yirsou, Ardjafa, Ngnoum, Kekedinaye, Glow, Kindil Koura	CCD	2 000 000	7%	2017
2. Dotation des groupements en matériels de transformation et de conservation	09 groupements	CCD	2 250 000	7%	2017
Total			4 250 000		

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre	du	projet :	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité	Début probable
-------	----	----------	--------------	-----------	------	---------------	----------------

Renforcement du système sanitaire du canton par la mise en place d'un dispositif de lutte contre les maladies endémiques, la pandémie du VIH/Sida et la réalisation des infrastructures hydrauliques pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable.				financière	
Sensibilisation de la population sur la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA	Tout le canton	CCD COSAN	6 000 000	5%	2016
Réduction de la mortalité maternelle à travers la formation des accoucheuses traditionnelles	Guim, Ardjafa, Nguirou, Yirsou, Kirdanga	CCD COSAN	7 000 000	5%	2017
Construction d'un château d'eau équipé du système solaire	Guim	CCD COSAN	50 000 000	5%	2017
2. construction et équipement des centres de santé	Guim, Nguirou	CCD COSAN	100 000 000	5%	2017

Installation des forages d'eau potable	Baloumbo, Wombo 2 et 3, Nguifia, Bongou, Bladjik, Ngourtou Djowa, Maguia, Gadonga, Dah Ngnoun Tchorbolta Ardjafa Kalala Komboulo Djamalia Konono Baroul Mombolo Ereydigué Alelefou Ernou Dabou Kekedinaye Aguintré Kassarkeguey Aoussidé Djilla Ngouli	CCD COSAN	21 750 000	5%	2017
Total			184 750 000		

4.5. ÉDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet : Renforcement du système scolaire du canton par la formation des enseignants, la création des écoles communautaires et la sensibilisation des parents d'élèves à une prise de conscience	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation pour la scolarisation des enfants	Tout le canton	APE, ST, CCD	3 500 000	5%	2016
2. Appui à la scolarisation des filles par la sensibilisation des parents, la promotion de l'excellence des filles	Tout le canton	APE	6 000 000	5%	2016
3. Formation des maitres communautaires	Ngnoun, Kombolo Ngouli Kirdanga Zombo Atchéthou Adjafa Yirsou	APE	16 000 000	5%	2017
4. Démarche préliminaire à la création des écoles communautaires	Ngnoun, Kombolo Ngouli Kirdanga Zombo Atchéthou Adjafa Yirsou	APE	3 000 000	5%	2017
5. Construction et des équipement	Ngnoun, Kombolo	APE	387 600 000	5%	2017

établissements scolaires	Ngouli Kirdanga Zombo Atchéthou Adjafa Yirsou				
6. Appui en manuels scolaire et matériels didactiques	Guim Ngnoun Kombolo Ngouli Kirdanga Zombo Atchéthou Adjafa Yirsou	APE	15 000 000	5%	2018
Total			431 100 000		

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet : Appui à la mise en place d'un système d'aide sociale performant pour l'accompagnement des couches vulnérables, l'autonomisation de la femme pour une prise en charge de la famille.	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. sensibilisation pour la scolarisation des filles et contre le mariage précoce	Tout le canton	CCD/APE	10 000 000	5%	2016
2. lutte contre le mariage précoce et/ou forcé	Tout le canton	CCD	8 000 000	5%	2017
3. Octroi des subventions aux couches vulnérables	Guim, Ardjafa, Nguirou, Yirsou, Kirdanga	CCD	30 000 000	5%	2017
Total			48 000 000		

4.7. GOUVERNANCE-PAIX -SECURITE

Titre du projet : Accompagnement des leaders d'opinion dans la lutte contre l'extrémisme religieux, la conscientisation de la jeunesse et la prévention des conflits fonciers dans le canton	Localisation	Promoteur	Coût	Disponibilité financière	Début probable
1. Sensibilisation de la population sur le danger des sectes religieuses	Tout le canton	CCD, leaders religieux	8 000 000	5%	2016
2. Formation des leaders d'opinion sur les droits et devoirs d'un citoyen	Tout le canton	CCD	9 440 000	5%	2016
3. Sensibilisation sur la prévention et la gestion des conflits agriculteurs-éleveurs et conflits fonciers	Tout le canton	CCD	5 000 000	5%	2017
Total			22 440 000		
Total général			1 029 434 666		

V. MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

Pour la réussite des actions inscrites dans ce PDL au profit des populations rurales, une stratégie de mise en œuvre sera mise sur place. Cette stratégie de mise en œuvre est basée sur la participation effective de toutes les communautés ainsi que toutes les ressources locales à mobiliser, à faire une large diffusion du PDL qui constitue un document de référence et de négociation de financement auprès des bailleurs. Étant impliqués dans le processus d'élaboration du PDL au départ, tous les acteurs locaux à savoir les autorités locales, les chefs traditionnels, les commissions thématiques, le comité cantonal de développement, le comité de suivi des activités, les animateurs locaux volontaires, les personnes ressources participeront aussi à sa mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions.

5.1 MECANISME DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le mécanisme de la mise en œuvre des actions est basé sur la méthode participative. Il sera assuré par les acteurs locaux, représentés par les comités de pilotage qui sont chargés de la mise en œuvre des actions tout en s'assurant que les objectifs fixés sont atteints au profit des bénéficiaires directs et indirects de l'action. Ces responsables en charge de la mise en œuvre feront régulièrement les rapports et rendront compte du niveau d'avancement des activités aux différents partenaires de l'action.

L'association de développement cantonal (ADC) organisera régulièrement ses réunions statutaires aux cours desquelles, les questions relatives à la mise en œuvre des actions dans le canton, à son organisation et son fonctionnement seront analysées et d'autres nouvelles orientations seront données à ces occasions.

De manière spécifique les différents acteurs de la mise en œuvre prendront toutes les dispositions pour se conformer aux règles et procédures de gestion des différents partenaires financiers.

L'équipe de pilotage tiendra compte des règles de passation de marché de service et des fournitures des matériels et équipements.

L'appropriation et la garantie des profits réels des bénéficiaires directs et indirects seront assurées par leur implication dans le mécanisme de la mise en œuvre.

Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toute les étapes du processus de la planification avec l'appui de l'équipe du projet. Plusieurs priorités sont retenues et programmées par les représentants de la population. Cependant, pour garantir un succès dans la réalisation des projets, la population s'engage elle-même à mobiliser les ressources nécessaires mais aussi à piloter tout le processus de leur mise en œuvre. C'est ce qui a conduit à la définition d'une stratégie de mise en œuvre des actions mais aussi d'un mécanisme de pilotage du processus.

5.2 STRATEGIE DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME

5.2.1 La stratégie du pilotage

La stratégie fondamentale de pilotage du projet est participative et basée sur :

- La mobilisation des ressources humaines locales compétentes pour le renforcement des capacités techniques (formation) des promoteurs à assurer une meilleure mise en œuvre des actions. Aussi pour la sensibilisation et la conscientisation de toutes les communautés dans le canton.

- La mobilisation des ressources locales (contribution de la population à la réalisation des actions prévues) en s'appuyant sur les atouts que regorge le canton.
- Le soutien et l'accompagnement aux initiatives locales de développement
- La promotion de compétences locales.

A cet effet, la population fonde la stratégie de mise en œuvre des actions autour de 02 points :

- La mobilisation des ressources propres ;
- La recherche des ressources financières additionnelles

- **5.1.1 Mobilisation des ressources locales**

- En interne, une collecte de fonds par village est systématique. Le CCD veillera à impliquer les chefs de village et chefs religieux pour faciliter la mobilisation de ces ressources.
- Une bonne communication doit s'établir entre population et le CCD pour informer sur ce qui est entrain d'être fait, afin de stimuler la mobilisation de la contrepartie financière communautaires. Le canton n'est pas couvert par une radio locale et pour cela le CCD devra entreprendre des campagnes de sensibilisation auprès du public concerné par l'intermédiaire des chefs coutumiers et religieux.
- Il serait également intéressant de mobiliser les fils et filles du canton de la diaspora pour la mise en œuvre. La participation de cette frange de la population a été maintes fois débattue lors des réunions de concertation car celle-ci a déjà pris l'habitude de le faire pour la réalisation de certains types de projets.

- **5.1.2 Mobilisation des ressources additionnelles externes**

- La communication autour du PDL est un bon moyen pour mobiliser les ressources en général, mais plus particulièrement les ressources financières pour la mise en œuvre des actions. A cet effet, le CCD pourra faire un résumé du PDL à envoyer aux différents partenaires, la mise sur Internet par les membres de la diaspora résidant à N'Djaména, etc.
- Les acteurs locaux ont une méconnaissance des bailleurs de fonds potentiels intervenant au Tchad. Ce qui a conduit à l'établissement d'un répertoire non exhaustif de bailleurs susceptible d'orienter le CCD et les CIVD dans la recherche de financements additionnels. Ceci est d'autant plus que nécessaire qu'il pourra les aider à s'informer sur les procédures de chaque bailleur (conditions d'attribution de subventions, les thèmes prioritaires, les modalités de soumission de projet).
- Au niveau régional, les réunions du CRA constituent un cadre idéal pour la diffusion du PDL. Le CCD devra profiter de cette rencontre qui regroupe tous les intervenants qui opèrent dans la région pour mieux faire connaître son document de négociation pour le développement.
- Au-delà de ces rencontres, les cadres et intellectuels du département, les hommes politiques et autres bonnes volontés devront organiser des rencontres régionales et/ou nationales pour attirer les éventuels bailleurs de fonds et de l'Etat.

- **5.2.3 La stratégie de suivi**

- Le suivi-évaluation des activités du plan de développement local se fait à deux niveaux :

- **5.2.3.1 Niveau interne :**

- Il sera assuré par les promoteurs et les comités de pilotage d'une part et l'ADC, les services techniques de l'État d'autre part. Tous feront régulièrement le suivi-évaluation des activités et rencontreront les différents bénéficiaires à cet effet. Ils utiliseront les outils préalablement établis pour collecter les informations qui seront traitées et analysées et produiront des

rapports. Les bénéficiaires seront associés dans ce travail pour leur permettre de mesurer les indicateurs d'accomplissement des actions.

- **5.2.3.2 Niveau externe**

- Les partenaires financiers et techniques de l'action feront également les suivis périodiques et s'assureront de la bonne mise en œuvre du projet et de l'atteinte de ses objectifs. Les visites de suivi seront considérées comme des occasions de renforcement de capacité des acteurs locaux en matière de gestion et de suivi-évaluation des projets.

- **5.4. Rapportage**

- Tous les suivis au niveau interne qu'externe seront sanctionnés par des rapports qui seront communiqués à tous les acteurs concernés du système.

- **5.5 Stratégie de pilotage et de suivi du programme**

Le CCD et les CIVD sont des structures mises en place au cours du processus de la planification car il faut savoir que le niveau de structuration de la population était, jusque là très faible. Le renforcement des capacités de ces structures constitue l'un des leviers sur lesquels la réussite du pilotage de la mise en œuvre des actions peut être assurée.

Ce renforcement des capacités portera aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnel afin de permettre à ces structures d'être outillés. Il s'agit particulièrement d'un renforcement des capacités en :

- montage de microprojets ;
- programmation et de suivi-évaluation des actions ;
- maîtrise d'ouvrage ;
- comptabilité simplifiée ;
- gouvernance

Le planning annuel élaboré sur la base du plan d'action du PDL va servir de tableau de bord au CCD. Celui-ci doit indiquer clairement les priorités retenues sur la durée du plan ainsi que les coûts estimatifs. Cet outil devra permettre de déterminer les échéanciers de mobilisation des ressources financières nécessaires pour entreprendre les actions programmées.

Le CCD va se doter d'un outil simplifié de suivi et d'auto évaluation de la mise en œuvre du PDL. Cet outil de suivi et d'autoévaluation tiré du plan annuel de travail doit permettre de suivre l'exécution du PDL : apprécier le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées ainsi que des dispositions pour les corrections futures.

Planning annuel de travail / 2018

Domaine : Agriculture, Élevage,	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12
Augmenter les rendements agricoles par l'appui en matériels agricoles, semences maraichères et produits phytosanitaires												
Lutte contre l'ensablement des ouadis par la création de haie vive												
Création de pharmacie et l'approvisionnement en produits vétérinaires												
construction d'un magasin stockage communautaire												
Construction des parcs de vaccination												
Domaine : Éducation-Jeunesse-Culture-Sport												
Appui en manuels scolaire et matériels didactiques												

RECAPITULATIF DU COUT DE PDL

DOMAINES	COUT
Agriculture, Élevage, Mine	255 144 666
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	83 750 000
Économie	4 250 000
Santé-Eau potable-Assainissement	184 750 000
Éducation-Jeunesse-Culture-Sport	431 100 000
Affaires sociales-Genre	48 000 000
Gouvernance-Paix -Sécurité	22 440 000
TOTAL	1 029 434 666

CONCLUSION

Etant parmi les cantons les moins assistés par les institutions de développement notamment les ONG de développement, les services paraétatiques tels que la SODELAC pour ne citer que ces quelques exemples, le canton Guim reste un des cantons du département de Mamdi à ne pas bénéficier des interventions spécifiques. C'est dans le souci de combler ce manque que ce projet d'accompagnement des organisations de la société civile, des comités cantonaux de développement et de la population rurale à la planification locale dans le département de Mamdi est accordé au même titre que 5 autres cantons du département.

Les objectifs poursuivis par ce projet sont l'amélioration des conditions de vie de la population, la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification, la contribution à la réduction de l'extrême pauvreté, la contribution à la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

Le développement local peut être défini comme l'amélioration des conditions de vie de la population d'une localité donnée en harmonie avec son environnement, en fonction de ses aspirations et les moyens dont elle dispose pour arriver à cette fin.

Le PDL est un document de négociation de financements conformément aux principes de la décentralisation et de la bonne gouvernance. Son but est de définir une vision du développement cantonal à court et moyen terme sur la base d'un bilan diagnostic et des propositions de solutions et d'actions qui sont programmées de manière participative.

Le présent PDL qui est un document élaboré par la population du canton Guim est le résultat d'une longue démarche et de concertations itératives. Ces concertations sont entre autres les ateliers de sensibilisation, de mise en place des structures locales telles que le comité local de suivi, les animateurs locaux volontaires, le comité cantonal de développement, les commissions thématiques, les comités inter villageois de développement.

Tous ces ateliers ont été réalisés avec la participation de toutes les couches sociales du canton en particuliers les femmes, les hommes, les jeunes, sans oublier les catégories socioprofessionnelles à savoir les agriculteurs, les éleveurs, les commerçants, les artisans, etc. Ce processus a permis l'obtention de ce document de référence pour le développement du canton.

Le plan de développement du canton Guim a été élaboré selon une approche participative en plusieurs étapes allant de la prise de contact avec les autorités administratives et cantonales, à la validation du document en passant par les ateliers cantonaux d'information et de sensibilisation, le diagnostic participatif, la formulation des idées de projets en commission thématique et la priorisation des projets dans la durée du PDL.

Les idées des projets sont d'abord réparties en sept domaines principaux de développement à savoir Agriculture/Élevage/Pêche, Environnement et Gestion de Ressources Naturelles, Économie, Santé eau potable assainissement, Éducation et Jeunesse/Culture/Sport, Affaires Sociales et Genre et la gouvernance-paix-sécurité.

Il ressort de ces différents domaines des idées de projets dont les coûts sont évalués à un milliard vingt neuf million quatre cent trente quatre mille six cent soixante six (1 029 434 666) francs CFA. La population est sensibilisée à mobiliser les ressources en interne pour la réalisation des différents projets. Sa contribution est évaluée à soixante un million sept cent soixante six mille quatre (61 766 080) francs CFA. Cette participation locale est étalée sur la durée de vie de ce PDL.

La recherche de financement pour la réalisation des actions inscrites dans ce PDL relève d'abord de la part des porteurs des actions à mobiliser l'apport local. La recherche des fonds additionnels par l'ADC auprès des bailleurs nationaux et internationaux s'impose dans la mesure où ces différents projets doivent voir le jour dans les quatre années qui suivent la validation de ce document.

ANNEXES

*Copie de la lettre de demande d'appui transmise,
Calendrier du processus de concertation, dates, contenu,
Personnes ressources contactées,
Membres du Comité de Développement Cantonal,
Noms des animateurs locaux,
Liste des Membres des commissions thématiques (CT)
Calendrier de travail des CT
Rapport des travaux des commissions thématiques
Listes des participants aux ateliers cantonaux (hommes/femmes)*